

Chers adhérents

a l'attention des détenteurs cat B

La Fédération Française de Tir stipule que les carnets de tirs ainsi que les tirs contrôlés ne sont plus obligatoires, sauf pour les primo-accédents.

Le comité directeur de l'UCS Arquebuse après concertation a pris la décision de maintenir une séance de tir contrôlé pendant la durée de l'adhésion annuelle pour pouvoir assurer auprès de la ligue que les tirs sont assurés lors de la demande d'un feuillet vert pour l'acquisition ou le renouvellement d'une détention.

Date et heure des séances

Le Samedi de 14h à 18h

Le Dimanche de 9h à 12h

Samedi 25/09/21

Samedi 17/10/21

Dimanche 28/11/21

Dimanche 19/12/21

Dimanche 20/03/22

Samedi 16/04/22

Dimanche 29/05/22

Samedi 18/06/22